



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part I/7
24 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

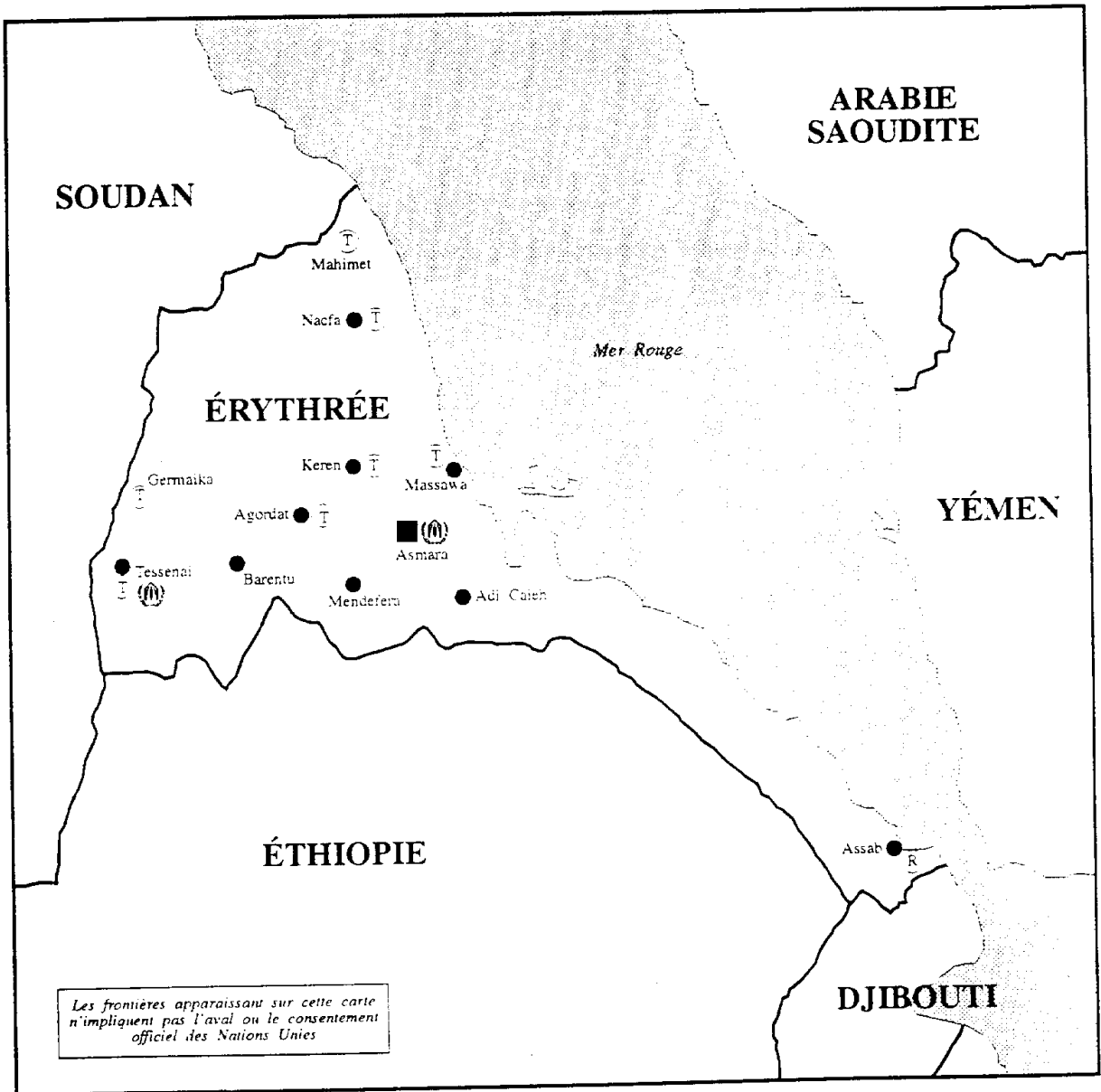
ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE I. AFRIQUE

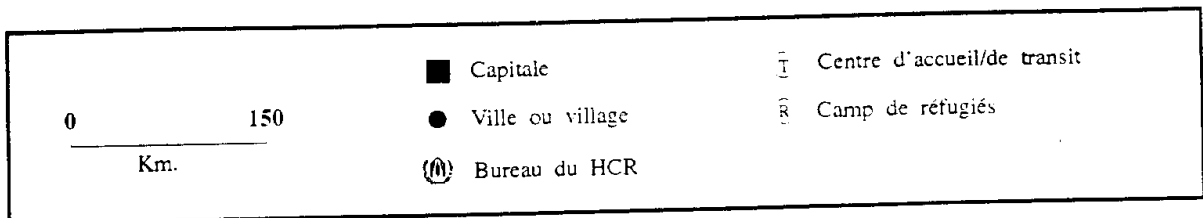
Section 7 - Erythrée

(document soumis par le Haut Commissaire)

ÉRYTHRÉE



Les frontières apparaissent sur cette carte
n'impliquent pas l'aval ou le consentement
officiel des Nations Unies



I.7 ERYTHREE

1. Population bénéficiaire

1. Au 31 décembre 1994, l'Erythrée accueillait 706 réfugiés (704 Somaliens et 2 Soudanais). Au 1er avril 1995, leur nombre était passé à 867 en raison surtout de nouvelles arrivées de Somalie. Les réfugiés sont installés dans un camp provisoire à Assab et dépendent entièrement, en ce qui concerne leurs besoins matériels, de l'assistance du HCR. La plupart d'entre eux ont moins de 18 ans.

2. Depuis novembre 1994, le HCR a aidé quelque 24 200 Erythréens réfugiés au Soudan à regagner leur pays dans le cadre d'un projet visant au rapatriement de 25 000 personnes. Selon les estimations, depuis 1991, plus de 100 000 réfugiés sont retournés spontanément en Erythrée, essentiellement dans des zones rurales.

2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

3. Depuis le début de 1995, les réfugiés somaliens arrivent en plus grand nombre. Le nombre de réfugiés dans le pays varie en raison de la migration illégale de Somaliens vers le Yémen via Assab. Bien que les autorités érythréennes n'autorisent plus les Somaliens à embarquer au port d'Assab sur des navires à destination du Yémen, il n'est semble-t-il pas facile de juguler les migrations clandestines. Si la situation ne se détériore pas dans le nord-ouest de la Somalie, le nombre des réfugiés se trouvant à Assab devrait se stabiliser autour d'un millier. Avec l'augmentation de la population réfugiée, les conditions d'hébergement dans le camp de transit d'Assab où sont accueillis provisoirement les réfugiés, sont devenues insoutenables. C'est pourquoi on s'emploie actuellement à construire de nouvelles installations dans le camp de Harsile à Assab. Les travaux ont été retardés en raison de sérieux problèmes de conception et d'exécution.

4. Au cours de l'année 1994, le HCR et les Gouvernements érythréen et soudanais ont signé deux mémorandums d'accord distincts fixant les modalités du rapatriement librement consenti des réfugiés érythréens. Une phase pilote portant sur le rapatriement de 25 000 Erythréens du Soudan, dans le cadre du programme pour la réinsertion des réfugiés et le réaménagement des zones de réinstallation en Erythrée (PROFERI), a commencé en novembre 1994. A la fin de la phase pilote, environ 24 200 Erythréens avaient été aidés à regagner leur pays.

5. La phase pilote n'a pas pu commencer en temps voulu en raison d'un retard dans l'élaboration du texte du mémorandum d'accord et de problèmes logistiques. Qui plus est, au cours de l'enregistrement des candidats au rapatriement, il s'est avéré que la plupart d'entre eux n'étaient intéressés que par une seule des quatre destinations envisagées dans le plan de l'opération. En outre, les réfugiés étaient nombreux à demander d'être transportés par la voie terrestre vers 73 emplacements différents, alors que le plan n'en prévoyait que 9. En conséquence, la Commission chargée des réfugiés érythréens et le HCR ont dû apporter d'importantes modifications à tous leurs plans et préparatifs en sorte qu'entre la mi-novembre 1994 et décembre 1994 il n'a été possible d'accueillir et de réinstaller

que 8 706 personnes. La phase pilote portant sur le rapatriement de 25 000 réfugiés avant la fin de décembre 1994 a été par conséquent prolongée jusqu'en mai 1995. Le projet pilote ayant été couronné de succès, les préparatifs de la première phase de l'opération qui vise à rapatrier quelque 100 000 réfugiés sont en cours.

6. En mars 1995, le HCR a lancé un appel de fonds pour financer les activités qui seraient les siennes durant la première phase du PROFERI.

3. Programmes par pays pour 1996

a) Objectifs

7. L'aménagement du camp de Harsile à Assab s'achèvera au cours de l'année 1995. En 1996, tout en cherchant des solutions durables le HCR continuera de fournir une assistance sous forme de soins et entretien au millier de Somaliens réfugiés à Assab.

8. La deuxième phase de l'opération, qui vise à rapatrier et à réinstaller jusqu'à 150 000 réfugiés érythréens dans le cadre du PROFERI, commencera en 1996. Par l'intermédiaire de la Commission chargée des réfugiés érythréens, le HCR aidera les rapatriés en leur distribuant les vivres de première nécessité (livrés par le PAM), en assurant leur transport à l'intérieur du pays, en aménageant des zones de réinstallation, en fournissant des abris provisoires, en transportant et en distribuant des articles autres que des vivres et en apportant un appui institutionnel à la Commission. Il est en outre prévu de poursuivre en 1996 les projets à impact rapide. Cela dit, le rythme des opérations de rapatriement dépendra largement de la mesure dans laquelle les donateurs aideront le Gouvernement érythréen à remettre en état l'infrastructure dévastée par la guerre et, partant, à se doter des moyens d'accueillir les réfugiés rapatriés. Par conséquent, il sera peut-être nécessaire de procéder à des examens périodiques pour apporter des ajustements aux paramètres de planification.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

9. Soins et entretien : Le programme d'assistance aux réfugiés portera en 1996 sur l'amélioration de la fourniture de services tels que l'hébergement, la distribution de vivres, les soins de santé, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'enseignement de base et d'autres services communautaires en faveur d'un millier de réfugiés somaliens.

ii) Programmes spéciaux

10. Corne de l'Afrique : La répartition par secteur de l'allocation révisée pour 1995 et de l'allocation initiale pour 1996 (en dollars des Etats-Unis) au titre du programme de réinsertion des réfugiés en Erythrée se présente comme suit :

<u>Secteur</u>	<u>Allocation révisée</u> <u>pour 1995</u>	<u>Allocation initiale</u> <u>pour 1996</u>
Vivres	585 370	659 950
Transport/soutien logistique	4 130 945	1 291 885
Besoins domestiques	1 067 500	1 067 500
Eau	172 700	111 000
Assainissement	245 000	200 000
Santé	243 976	225 157
Construction d'abris	3 837 063	4 251 440
Services communautaires	119 200	117 500
Education	119 200	117 500
Production vivrière	180 000	65 600
Elevage	253 870	212 425
Appui opérationnel à l'agent d'exécution	462 576	348 543
<u>Total</u>	<u>11 417 400*</u>	<u>8 668 500</u>

*/ Y compris un montant de 3 millions de dollars prélevé sur l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti.

c) Partenaires d'exécution

11. La Commission chargée des réfugiés érythréens est l'organisme public de contrepartie et le partenaire d'exécution du HCR en ce qui concerne le PROFERI. Elle est chargée par le Gouvernement érythréen de coordonner le programme de rapatriement en collaborant étroitement avec les ministères compétents à l'exécution d'un vaste éventail d'activités sectorielles. Les fonds bilatéraux destinés au PROFERI sont centralisés par la Commission avant d'être répartis entre les différents ministères compétents. Le Ministère de l'intérieur, qui a été désigné par le Gouvernement érythréen organisme responsable des questions concernant les réfugiés, est de son côté le partenaire d'exécution du HCR dans le cadre du programme en cours d'assistance aux réfugiés.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

12. Les dépenses engagées en 1994 ont été inférieures aux estimations révisées du fait des économies rendues possibles par la vacance prolongée de deux postes d'administrateur au Bureau du chargé de mission à Asmara.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

13. Un bureau extérieur chargé de surveiller l'opération de rapatriement à partir du Soudan, a été ouvert à Tesseni au début de 1995. Le personnel en poste dans ce bureau comprend un chef de sous-délégation, un fonctionnaire local et onze agents des services généraux. Les estimations révisées pour 1995 tiennent compte, par conséquent, du financement de ces postes ainsi que de l'achat de véhicules, de quelques meubles et de matériel de bureau dont l'acquisition n'était pas prévue dans les estimations initiales pour 1995. Le coût de remplacement de deux véhicules utilisés par le Bureau du chargé de

mission à Asmara est également inclus dans les estimations révisées pour 1995. En outre, le HCR a étoffé ses effectifs à Asmara en créant un poste de fonctionnaire local et huit postes d'agent des services généraux pour pouvoir appuyer les opérations de rapatriement.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

14. Dans les estimations pour 1996, il est prévu de moins dépenser au titre des biens non consommables parce que la plupart des achats nécessaires devraient se faire normalement en 1995. Cela dit, un petit crédit est demandé en vue de remplacer du matériel de bureau vieilli.

DEPENSES DU HCR EN ERYTHREE
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994	Allocation révisée demandée	Source de financement et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
446,8	-	-	FONDS EXTRAORDINAIRE	-
3,0 <u>a/</u>	-	599,4	SOINS ET ENTRETIEN	539,2
2,3 <u>a/</u>	-	3 000,0 <u>b/</u>	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	-
1,9 <u>a/</u>	-	-	REINSTALLATION	-
454,0		3 599,4	Total partiel, opérations	539,2
454,0		3 599,4	TOTAL (1)	539,2
PROGRAMMES SPECIAUX				
2 820,2	-	8 417,4	CORNE DE L'AFRIQUE	8 668,5
361,5	-	799,9	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	746,5
137,5	-	159,0	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	146,3
3 319,2		9 376,3	TOTAL (2)	9 561,3
3 773,2		12 975,7	TOTAL GENERAL (1 + 2)	10 100,5

a/ Engagement imputé sur le poste Autres programmes.

b/ Imputé sur l'allocation générale au titre du rapatriement librement consenti.
